

tion devrait interdire aux bâtiments de pêche des ressortissants japonais de pêcher dans les eaux baignant la côte de la Colombie-Britannique et, en retour, interdire aux bâtiments des ressortissants canadiens de pêcher dans les eaux baignant la côte du Japon. Un principe de zonage a été préconisé à l'unanimité. Pas plus tard qu'en novembre 1951, l'industrie s'est encore ralliée à cet avis et à cette autre opinion qu'une convention tripartite, vu la nature compliquée des questions en jeu, n'était pas dans les meilleurs intérêts des pêcheurs canadiens, mais que des ententes entre le Canada et le Japon et entre les États-Unis et le Japon devraient être conclues séparément, et que toute divergence d'intérêts entre les droits de pêche et les privilèges américains et canadiens devraient être résolue, si nécessaire, par une entente entre le Canada et les États-Unis. Nos membres n'ont pas changé d'opinion sur ce point fondamental.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Small. La lettre qui accompagne le présent mémoire se lit comme suit:

M. A. Small,  
Secrétaire du Comité permanent,  
Ministère de la Marine et des Pêcheries,  
Ottawa, Canada.

Monsieur,

Veillez trouver ci-inclus cinquante exemplaires du mémoire exposant les vues des *Fishermen's and Prince Rupert Fishermen's Co-operative Associations*, au sujet de la convention japonaise des pêcheries.

Vous voudrez bien distribuer ces exemplaires aux membres du Comité permanent.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire-trésorier,  
Karl Dybhavn,  
*Fishermen's Co-operative Association.*

Voici le télégramme envoyé de Vancouver (Colombie-Britannique), le 28 mai 1952, au secrétaire, M. A. Small.

"Comme suite à notre mémoire du 26 mai concernant l'opposition à la ratification du traité des pêcheries japonais, nous avons eu aujourd'hui l'occasion d'étudier le mémoire de la *United Fishermen Allied Workers' Union* sur le même sujet. Nous appuyons pleinement les vues exprimées par l'union, demandons respectueusement l'étude soignée de cette importante question et espérons que les recommandations du Comité à la Chambre des communes seront conformes à ces opinions. (Signé) Carl Dybhavn, secrétaire-trésorier, *Fishermen's Co-operative Association.*"

M. Catherford a posé une question à laquelle je crois que M. O'Brien, du Conseil des pêches du Canada, peut répondre. Plaît-il au Comité d'entendre M. O'Brien?

M. O'BRIEN: Je crois, monsieur le président, que M. Stevens a déjà répondu correctement à cette question.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur O'Brien.

M. Bates est ici prêt à être interrogé de nouveau. Le Comité est-il disposé à l'entendre?

Monsieur Bates.